



*Syndicat Indépendant
Académique
de l'Enseignement Secondaire
Aix-Marseille*
133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE
04 91 42 18 55 06 76 58 63 47
jacques.mille2@wanadoo.fr
http://www.siaes.com



*CAT
CONFEDERATION AUTONOME DU TRAVAIL*
*Syndicat Indépendant
de l'Enseignement
du Second degré*
http://www.sies.fr

Actions « Réforme du lycée ».

Dans la ligne de son communiqué du 3 Décembre 2009 (ci-dessous), le **SIAES - SIES / CAT** a fait savoir par courriers électroniques du 4 Décembre, puis du 7 Décembre, adressés respectivement aux sections nationales, puis académiques, des organisations syndicales suivantes SNES-FSU, SNEP-FSU, SN-FO-LC, CGT Educ'action, SUD Education, SNALC-CSEN qu'il s'associait au communiqué et à l'appel intersyndical lancés ce jour par ces organisations sur la réforme du lycée.

Nonobstant une absence de réponse - que nous regrettons - desdites organisations, le **SIAES - SIES / CAT** appelle tous ses adhérents et sympathisants à se joindre partout aux débats engagés et aux actions entreprises en vue de faire savoir au ministre la nécessité de reprendre les discussions.

C'est en ce sens que, **reçu le 8 Décembre à l'Elysée, le SIAES - SIES / CAT a alerté la présidence sur les conséquences de l'application du décret sur le Conseil Pédagogique et sur celles découlant de la mise en œuvre, en l'état, de la réforme en classe de Seconde à la rentrée 2010.**

Dans cette optique, le **SIAES**, deuxième organisation syndicale représentative de l'académie d'Aix Marseille, appelle toutes celles et ceux qui le pourront à se joindre à lui, aux côtés des autres organisations syndicales, lors du rassemblement prévu jeudi 10 Décembre à 13h30 à Marseille devant l'Inspection Académique des Bouches du Rhône.

Marseille, le 8 Décembre 2009

Communiqué « Réforme du lycée ». 3 décembre 2009.

Le **SIES / CAT** Education a pris connaissance des projets du Ministre concernant la réforme du lycée et les modifications apportées en conséquence au Code de l'Education.

Sur ce point il constate l'importance accordée au Conseil pédagogique dont la composition sera laissée à la discrétion du chef d'établissement dont le rôle est ainsi élargi dans le domaine pédagogique, au détriment de la liberté pédagogique des professeurs, reconnue par la Loi, qui, déjà fortement limitée « dans le cadre des programmes et des instructions officielles », n'aura plus aucun sens dès lors que pourront être imposées les décisions du Conseil pédagogique, par exemple en matière de notation et d'évaluation.

Par ailleurs, et dans ce cadre du rôle élargi du chef d'établissement, la « marge de moyens » qui lui sera laissée pour « permettre de répondre de manière la plus adaptée aux spécificités de son public scolaire » ne peut que conduire à une différenciation accrue entre les établissements, c'est-à-dire en réalité à des inégalités accrues entre ces derniers, et à des luttes d'influence intestines, tant entre les disciplines « pour se partager le gâteau » qu'entre les établissements eux-mêmes, y compris du secteur privé.

Le **SIES** demande que les cadrages nationaux soient plus précis pour éviter les dérives autoritaires, partisans et inégalitaires portées par ce projet.

Concernant l'architecture de la réforme, si le **SIES** n'en conteste pas l'opportunité et la plupart des objectifs, et sans entrer dans le détail du projet à chaque niveau du cycle terminal, il constate la complexité du dispositif mis en place, l'affaiblissement des enseignements disciplinaires, contradictoire avec l'annonce présidentielle de maintenir le niveau des exigences, et la distance entre le discours officiel et la réalité de la réforme, particulièrement visible en ce qui concerne la voie technologique que l'on dit vouloir revaloriser tout en réduisant considérablement le volume horaire des options technologiques en Seconde !

Le **SIES** voit aussi dans le projet tel qu'il est actuellement présenté de lourdes conséquences, et sans aucune contrepartie évidente, sur les conditions de travail des professeurs, et des personnels en général (nombre de classes, effectifs, organisation des services dans l'établissement, et peut être dans plusieurs, réunions ...), par la complexité même de sa mise en œuvre et de l'articulation à établir entre les enseignements obligatoires (tronc commun), ceux optionnels mais obligatoires, et ceux facultatifs, avec dérogations possibles.

Ces éléments, conjugués à ceux découlant d'une plus forte autonomie des établissements et le renforcement des pouvoirs des décideurs locaux (recteur, chef d'établissement) conduisent le **SIES** à demander au Ministre de reprendre les discussions sur des bases tenant compte, a minima, de ces considérants.

Contacts presse : Jacques Mille ☎ 04 91 42 18 55 ☎ 06 76 58 63 47 ✉ jacques.mille2@wanadoo.fr
Jean-Baptiste Verneuil ☎ 04 91 34 89 28 ☎ 06 80 13 44 28 ✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr
<http://www.siaes.com> <http://www.sies.fr>